

Bacnet DDA

Détergent désinfectant acide alimentaire sols et surfaces

Nettoyant puissant destiné à éliminer les dépôts de tartre et de salissure minérale. Idéal pour les opérations de remise en état des sols et des surfaces alimentaires fortement encrassées (carrelages,...).

Bactéricide. Levuricide. (Voir au verso pour plus de détails).

Mode d'emploi

Dosages :

Nettoyage : 3% en canon à mousse.

Remise en état : de 5 à 15 % dans l'eau

Entretien : de 1 à 5 % dans l'eau

Appliquer la solution sur la surface à nettoyer.

Laisser agir 5 mn minimum.

Brosser si nécessaire puis rincer abondamment à l'eau claire.

Désinfection : se référer aux normes ci-dessous selon l'action désinfectante souhaitée.

Conditionnements

-- Emballage : carton de 4 bidons de 5 Kg

Données techniques

- Aspect : liquide limpide incolore

- pH : < 2

- Densité : 1,04 - 1,06

Précautions

Éviter les projections oculaires et le contact avec l'épiderme.

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Stockage

Stocker à l'abri du gel.

Sécurité selon FDS

La classification corrosive est fondée sur une valeur extrême de pH. Corrosion cutanée, Catégorie 1.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3.

Produit biocide TP 2/4

Substances actives biocides : chlorure de didecylidiméthyl ammonium, CAS : 7173-51-5, 27g/kg

Date limite d'utilisation optimale :

24 mois à compter de la date indiquée dans le numéro de lot présent sur l'emballage.

L'emballage doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet.

Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Formule déposée au centre Antipoison France :

+ 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33(0)5.55.27.65.27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail français.

Conforme à l'arrêté français du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.




Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

04-07-2024 Ind. 7 ■

Uniquement pour usage professionnel



	NORMES				SOUCHES
BACTÉRICIDE EN CONDITIONS DE SALETÉ	EN 1276	0.5%	5 min	20°C	Escherichia coli, Enterococcus hirae, Staphylococcus aureus, Pseudomonas aeruginosa
	EN 13697	2%	5 min	20°C	Escherichia coli, Enterococcus hirae, Staphylococcus aureus, Pseudomonas aeruginosa
LEVURICIDE EN CONDITIONS DE SALETÉ	EN 1650	0.5%	15 min	20°C	Candida albicans
	EN 13697	2%	15 min	20°C	Candida albicans